

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 211

1^{er} février 2010

SOMMAIRE

Alpamaio S.A.	10126	Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l.	10111
Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) SICAV	10128	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl	10111
Caisrelux	10113	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl	10112
CD Immobilière S.à r.l.	10097	Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l. ...	10112
CityEI S.à r.l.	10108	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.	10112
Crecy S.A.	10103	Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.	10112
Electa Capital Partners S.A.	10114	Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l.	10113
Enercom Investments S.A.	10117	Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l.	10112
European Carbon Fund	10110	Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l.	10082
German Retail Property Fund Manager S.à r.l.	10107	Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l.	10082
HBI Lux Propco A S.à r.l.	10082	Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l.	10082
Horlux 1 S.A.	10119	Rollingergrund Premium Properties SA	10107
IBN International S.A.	10108	Sculptor Holdings (EC)	10098
Klöckner & Co Finance International S.A.	10124	Sculptor Holdings S.à r.l.	10086
LSRC II Investor S.à r.l.	10109	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.	10101
Netzaberg Luxembourg S.à r.l.	10106	Société Anonyme Global Mondial Consulting	10105
Nouvelle Central Import-Export Corporation S.à r.l.	10120	Solaria Invest S.A.	10106
Omega I S.à.r.l.	10083	Solar Resources Holding S.à r.l.	10122
P2B S.à.r.l.	10091	Talassa S.A.	10104
Préteschacker S. à r. l.	10121	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	10111
ProLogis France LXVI S.à r.l.	10128	Turbo Luxco S. à r.l.	10108
ProLogis France XLII S.à r.l.	10128	Vanden Co Investments S.à r.l.	10095
ProLogis France XXXIII S.à r.l.	10121	Wind Acquisition Holdings Finance S.A.	10107
QPD Holdings S.à r.l.	10106		
Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l.	10109		
Quinlan Private Avcilar Client Holdings S.à r.l.	10109		
Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l.	10111		
Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l.	10110		

Quinlan Private Ukmerges Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.514.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008987/12.

(100001238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Ukmerges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.450,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.510.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008988/12.

(100001239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Yasmin Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.988.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008989/12.

(100001242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

HBI Lux Propco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.550.

Cession de parts sociales

Par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2009, GPT HALVERTON Limited., une société de droit anglais, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Angleterre, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5948858 a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société, soit l'entièreté du capital social de la Société, à GPT UK Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Fairfax house, 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Angleterre, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5666398.

Suite à cette cession de parts sociales, GPT UK Limited détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010008969/18.

(100000915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 351.252.055,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.931.

In the year two thousand and nine, on the seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Escaline S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,002,500, with registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 111.789, being the sole member of Omega I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (hereinafter referred to as the "Company"), having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 127.931. The Company was incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 5 July 2007, number 1373. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party was represented by Me Valérie Bidoul, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares is held by the sole member.

2. The sole member is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the sole member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and fifty-one million two hundred and fifty-two thousand fifty-five Euro (EUR 351,252,055) by the issuance of three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five (351,239,555) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each; subscription to and payment of such shares, by the sole member by way of a contribution in kind consisting of (i) a receivable of a nominal value of forty-one million five hundred and forty-five thousand eighty-five Euro fifty cents (EUR 41,545,085.50), (the "Receivable 1"), (ii) a receivable of a nominal value of eighteen million five hundred and seventy-two thousand seven hundred and eighty-three Euro thirty-three cents (EUR 18,572,783.33), (the "Receivable 2"), (iii) a receivable of a nominal value of one hundred and ninety-eight million eight hundred and sixteen thousand five hundred and seventy Euro sixty-one cents (EUR 198,816,570.61), (the "Receivable 3", and together with the Receivable 1 and the Receivable 2, the "Receivables"), and (iv) all accrued interest under the Receivable 1, equal to an amount of eighteen million eighty-six thousand seven hundred and fourteen Euro fourteen cents (EUR 18,086,714.14), all accrued interest under the Receivable 2, equal to an amount of seven million nine hundred and ninety thousand twenty-one Euro fifty-nine cents (EUR 7,990,021.59) and all accrued interest under the Receivable 3, equal to an amount of sixty-six million two hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty Euro seventy-seven cents (EUR 66,228,380.77) (the "Interest" and together with the Receivables, the "Contribution in Kind"); approval of the valuation of the Contribution in Kind to three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five Euro (EUR 351,239,555); allocation of three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five Euro (EUR 351.239,555) to the share capital account of the Company.

B. Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

First resolution

The sole member resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to three hundred and fifty-one million two hundred and fifty-two thousand fifty-five Euro (EUR 351,252,055) by the issuance of three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five (351,239,555) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each to the sole member.

The sole member subscribed and paid such shares by way of a contribution in kind consisting of (i) a receivable of a nominal value of forty-one million five hundred and forty-five thousand eighty-five Euro fifty cents (EUR 41,545,085.50), (the "Receivable 1"), (ii) a receivable of a nominal value of eighteen million five hundred and seventy-two thousand seven hundred and eighty-three Euro thirty-three cents (EUR 18,572,783.33), (the "Receivable 2"), (iii) a receivable of a nominal value of one hundred and ninety-eight million eight hundred and sixteen thousand five hundred and seventy Euro sixty-one cents (EUR 198,816,570.61), (the "Receivable 3"), and together with the Receivable 1 and the Receivable 2, the "Receivables"), and (iv) all accrued interest under the Receivable 1, equal to an amount of eighteen million eighty-six thousand seven hundred and fourteen Euro fourteen cents (EUR 18,086,714.14), all accrued interest under the Receivable

2, equal to an amount of seven million nine hundred and ninety thousand twenty-one Euro fifty-nine cents (EUR 7,990,021.59) and all accrued interest under the Receivable 3, equal to an amount of sixty-six million two hundred and twenty-eight thousand three hundred and eighty Euro seventy-seven cents (EUR 66,228,380.77) (the "Interest" and together with the Receivables, the "Contribution in Kind").

The sole member resolved to acknowledge and approve the report of the managers of the Company on the valuation of the Contribution in Kind dated December 7, 2009,

(a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith), the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind is equal to the amount of EUR 351,239,555, which is at least equal to the value of the 351,239,555 shares to be issued by the Company in consideration thereof."

The sole member resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind to three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five Euro (EUR 351,239,555). Evidence of the contribution of the Contribution in Kind was shown to the undersigned notary.

The sole member resolved to allocate three hundred and fifty-one million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and fifty-five Euro (EUR 351,239,555) to the share capital account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolved to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company's capital is fixed at three hundred and fifty-one million two hundred and fifty-two thousand fifty-five Euro (EUR 351,252,055.-), consisting of three hundred and fifty-one million two hundred and fifty-two thousand fifty-five (351,252,055) ordinary shares, in registered form and each with a par value of one euro (EUR 1.-), which are all subscribed for and fully paid-up."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Escaline S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 1.002.500, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.789, étant l'associé unique d'Omega I S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la "Société"), ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.931. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 5 juillet 2007, numéro 1373. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante était représentée par M^e Valérie Bidoul, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social émis représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales est détenue par l'associé unique.

2. L'associé unique est représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à la présente décision extraordinaire de l'associé unique et les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

C. Augmentation du capital social émis de la Société afin de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois cent cinquante et un millions deux cent cinquante-deux mille cinquante-cinq euros (EUR 351.252.055) par l'émission de trois cent cinquante et un millions deux cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq (351.239.555) parts sociales d'une

valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; souscription et libération de ces parts sociales par l'associé unique par un apport en nature consistant en (i) une créance d'une valeur nominale de quarante et un millions cinq cent quarante-cinq mille quatre-vingt-cinq euros cinquante centimes (EUR 41.545.085,50), (la "Créance 1"), (ii) une créance d'une valeur nominale de dix-huit millions cinq cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-trois euros trente-trois centimes (EUR 18.572.783,33), (la "Créance 2"), (iii) une créance d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent soixante-dix euros soixante et un centimes (EUR 198.816.570,61), (la "Créance 3"), et ensemble avec la Créance 1 et la Créance 2, les "Créances") et (iv) tous les intérêts échus sous la Créance 1, équivalant à un montant de dix-huit millions quatre-vingt-six mille sept cent quatorze euros quatorze centimes (EUR 18.086.714,14), tous les intérêts échus sous la Créance 2, équivalant à un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille vingt et un euros cinquante-neuf centimes (EUR 7.990.021,59) et tous les intérêts échus sous la Créance 1, équivalant à un montant de soixante-six millions deux cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingts euros soixante-dix-sept centimes (EUR 66.228.380,77) (les "Intérêts" et ensemble avec les Créances, l'"Apport en Nature"); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à [] euros (EUR 351.239.555); affectation de trois cent cinquante et un million deux cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 351.239.555) au compte de capital social de la Société.

D. Modification corrélative de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trois cent cinquante et un millions deux cent cinquante-deux mille cinquante-cinq euros (EUR 351.252.055) par l'émission de trois cent cinquante et un millions deux cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq (351.239.555) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à l'associé unique.

L'associé unique a souscrit et libéré ces parts sociales par un apport en nature consistant en (i) une créance d'une valeur nominale de quarante et un millions cinq cent quarante-cinq mille quatre-vingt-cinq euros cinquante centimes (EUR 41.545.085,50), (la "Créance 1"), (ii) une créance d'une valeur nominale de dix-huit millions cinq cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-trois euros trente-trois centimes (EUR 18.572.783,33), (la "Créance 2"), (iii) une créance d'une valeur nominale de cent quatre-vingt-dix-huit millions huit cent seize mille cinq cent soixante-dix euros soixante et un centimes (EUR 198.816.570,61), (la "Créance 3"), et ensemble avec la Créance 1 et la Créance 2, les "Créances") et (iv) tous les intérêts échus sous la Créance 1, équivalant à un montant de dix-huit millions quatre-vingt-six mille sept cent quatorze euros quatorze centimes (EUR 18.086.714,14), tous les intérêts échus sous la Créance 2, équivalant à un montant de sept millions neuf cent quatre-vingt-dix mille vingt et un euros cinquante-neuf centimes (EUR 7.990.021,59) et tous les intérêts échus sous la Créance 3, équivalant à un montant de soixante-six millions deux cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingts euros soixante-dix-sept centimes (EUR 66.228.380,77) (les "Intérêts" et ensemble avec les Créances, l'"Apport en Nature").

L'associé unique a décidé de prendre acte et d'approuver le rapport d'évaluation sur l'Apport en Nature établi par les gérants de la Société daté du 7 décembre 2009,

(dont une copie est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement), dont la conclusion est la suivante: "Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à un montant de EUR 351.239.555, qui est au moins égal à la valeur de 351.239.555 parts sociales à émettre par la Société en contrepartie."

L'associé unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à trois cent cinquante et un millions deux cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 351.239.555). Preuve de l'apport de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique a décidé d'affecter trois cent cinquante et un millions deux cent trente-neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 351.239.555) au compte de capital social de la Société.

Deuxième résolution

À la suite de la précédente résolution, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital de la Société est fixé à trois cent cinquante et un millions deux cent cinquante-deux mille cinquante-cinq euros (EUR 351.252.055) représenté par trois cent cinquante et un millions deux cent cinquante-deux mille cinquante-cinq (351.252.055) parts sociales ordinaires, nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évalués à EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes .

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: V. BIDOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54971. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008845/178.

(100001443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Sculptor Holdings S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated October 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 346 of February 16th, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 723 of March 25th, 2008.

The meeting is presided by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2.) To amend the provisions of the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Change of the Company's representation and respective amendment of the provisions of articles 7, 8 and 9 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

4.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first and second paragraphe of article 3 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 3. Registered office. (First and Second paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Second resolution

4.) The meeting decides to change the Company's representation and the respective amendment of the provisions of articles 7, 8 and 9 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Sculptor Holdings S. à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, de résidence à Luxembourg en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 346 du 16 FÉVRIER 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 723 du 25 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification de l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance.";

3) Modification de la représentation de la société et changement subséquent des articles 7, 8 et 9 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Le conseil de gérance a la possibilité de déléguer des pouvoirs liés à des opérations spécifiques à un ou plusieurs ad hoc agent(s) qui peuvent ne pas être associés ou gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forme le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

4) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Siège social. (Premier et Deuxième paragraphe).** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la représentation de la société et le changement subséquent des articles 7, 8 et 9 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Le conseil de gérance a la possibilité de déléguer des pouvoirs liés à des opérations spécifiques à un ou plusieurs ad hoc agent(s) qui peuvent ne pas être associés ou gérants.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. La majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forme le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants. Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55808. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008853/295.

(100000978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

P2B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 125.822.

L'an deux mille neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Pour une assemblée générale extraordinaire de P2B S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.822, constituée par acte du notaire Maître Jean Seckler, résidant à Junglinster, en date du 12 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1060 du 5 juin 2007 (la Société),

1. M. Philippe Bailleux, retraité, résidant à F-92300 Levallois-Perret, 8, rue du Parc, (France), représenté par Maître Arnaud Sagnard, ayant son adresse professionnelle au 5 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Levallois-Perret (France), le 23 octobre 2009,
2. Mme Marie-Jeanne Passani, épouse Bailleux, retraitée, résidant à F-92300 Levallois-Perret, 8, rue du Parc, (France), représentée par Maître Arnaud Sagnard, ayant son adresse professionnelle au 5 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2009,
3. M. Nicolas Bailleux né le 14 janvier 1978, résidant à 18 Cedar Lodge Farmleigh Woods Castleknock, Dublin 15 (Irlande), représenté par Maître Arnaud Sagnard, ayant son adresse professionnelle au 5 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin (Irlande), le 28 octobre 2009,

(ci-après les "Associés")

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Refonte des statuts de la Société;
- 2) Nomination/révocation du/des gérants de la Société;
- 3) Changement du siège social de la Société; et
- 4) Autres.

II. Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les Associés décident de modifier les statuts de la Société comme suit:

I. Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "P2B S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.2. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à neuf cent mille euros (EUR 900.000.-), représenté par mille parts sociales (1.000.-) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de neuf cents euros (EUR 900.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme, Quorum, Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution, Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

Les associés décident de révoquer M. Philippe Bailleux, de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} janvier 2010. Les associés décident de nommer comme gérants de la Société pour une durée illimitée à compter du 1^{er} Janvier 2010:

- M. Frank Walenta, né le 02 février 1972 né à Genève (Suisse), ayant son adresse professionnelle 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Mme Johanna Dirkje Martina van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège actuel de la société pour le 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour l'assemblée est ajournée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SAGNARD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2009. REM 2009/ 1514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2010008846/197.

(100001464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Vanden Co Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.081.250,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.179.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Leonardus VAN DEN THILLART, investment banker, born in the Netherlands, on 1st September 1966, residing at 25, Baronsmead Road, London, SW13 9RR, Great-Britain, here represented by Sven HEUERTZ, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in United-Kingdom, on December 8th, 2009.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "Vanden Co Investments S. à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 136.179, (the Company) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 14th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 618 of March 12th, 2008.

All the eight hundred and sixty-five (865) shares of the Company with a par value of one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to one million eighty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,081,250.-) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the Meeting), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholder present or represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- 2) Discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;
- 3) Appointment of the liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company and determination of his powers;
- 4) Miscellaneous.

The following resolutions were taken by the Meeting.

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator Mr Graham J. WILSON, born on December 9th, 1951 in St Neots, Great Britain, with professional address at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Liquidator).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the Law). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with the rules laid down article 148 of the Law.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the Liquidator.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred (1,200.-) Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing person, the proxy holder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Leonardus VAN DEN THILLART, "investirent banker", né aux Pays Bas le 1^{er} septembre 1966, demeurant à 25, Baronsmead Road, Londres, SW13 9RR, Grande-Bretagne, ici représenté par Sven HEUERTZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Royaume-Uni, le 8 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Vanden Co Investments S. à r.l.", avec siège social à 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.179 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 618 du 12 mars 2008.

Toutes les huit cent soixante-cinq (865) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-un mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.081.250.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
- 2) Octroi de décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- 3) Nomination du liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société et définition de ses responsabilités;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur M. Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à Néots, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents (1.200,-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Heuertz et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56090. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008873/121.

(100001108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

CD Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.388.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "JL Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109011, dûment représentée par ses gérants:

- Monsieur Jean Paolo BUFFADINI, gérant de société, demeurant à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, et
- Madame Liliane ANTONY, employée privée, épouse de Monsieur Jean Paolo BUFFADINI, demeurant à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves,

ici représentés par Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CD Immobilière S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2630 Luxembourg, 158, rue de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111388, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-

Bonnevoie, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 299 du 10 février 2006.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associe Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2009 prendra fin le 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier les articles 15 et 16 des statuts afin de leur donner les teneurs suivantes:

" **Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre."

" **Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de supprimer le 2^e alinéa de l'article 6 des statuts.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SINESI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2009. Relation GRE/2009/4442. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008866/51.

(100001286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.644.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCULPTOR HOLDINGS (EC)", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated December 3rd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 172 of January 22nd, 2008. The Articles of Association been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, dated December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 294 of February 5th, 2008.

The meeting is presided by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2.) To amend the provisions of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Change of the Company's representation and respective amendment of the third paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 10. Third paragraph. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers.

4.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first paragraph of article 4 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Second resolution

The meeting decides to change the Company's representation and the respective amendment of paragraph 3 of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 10. Third paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers."

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "SCULPTOR HOLDINGS (EC)", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 172 du 22 janvier 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294 du 5 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance.";

3) Modification de la représentation de la société et changement subséquent du troisième paragraphe de l'articles 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.".

4) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 4, premier paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la représentation de la société et le changement subséquent du troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55806. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008872/130.

(100001006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.456.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCULPTOR KAZAKH INVESTMENTS S.à r.l. ", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated October 24th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2963 of December 10th, 2007. The Articles of Association have not been amended since.

The meeting is presided by Mr Dmitry STEPANOV, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach;

2.) To amend the provisions of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Change of the Company's representation and respective amendment of the third paragraph of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 10. third paragraph. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers.

4.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, so that the first paragraph of article 4 of the articles of association will be read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg).The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers."

Second resolution

The meeting decides to change the Company's representation and the respective amendment of paragraph 3 of article 10 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 10. Third paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by joint signature of two managers. "

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "SCULPTOR KAZAKH INVESTMENTS S.à r.l.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2863 du 10 décembre 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dmitry STEPANOV, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall;

2) Modification de l'article 4, premier paragraphe des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance.";

3) Modification de la représentation de la société et changement subséquent du troisième paragraphe de l'articles 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.".

4) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall et de modifier par subséquent l'article 4, premier paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la représentation de la société et le changement subséquent du troisième paragraphe de l'article 10 des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Troisième paragraphe.** A l'égard des tiers la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, au cas où il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, I. Dias, R.Thill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55802. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008858/128.

(100001080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Crecy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.161.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le neuf décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Michel GARCIA, directeur de sociétés, demeurant à F-69370 St Didier au Mont d'Or, 19, Chemin du Moulin d'Arche,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CRECY S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 73.161,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 125 du 7 février 2000.

au capital social de TROIS CENT CINQ MILLE EUROS (€ 305.000,-), représenté par TROIS CENT CINQ (305) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;

- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15579. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010008867/42.

(100001302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Talassa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.915.

L'an deux mil neuf, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TALASSA S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.915, constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2154 du 1^{er} octobre 2007. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

I.C.C - International Consulting Company S.A., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, inscrite au registre de commerce de la République des Seychelles, sous le numéro 032933.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. LAC/2009/56876. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010008877/62.

(100001287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Société Anonyme Global Mondial Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.631.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 4 novembre 2009

L'assemblée a pris acte des démissions avec effet immédiat de Maître Aude SZTERNBERG et Maître Isabelle JURAIN de leur poste d'administrateur et de Maître Daniel CRAVATTE de son poste de commissaire aux comptes.

Est nommé administrateur:

Maître Pol THIELEN, Avocat à la Cour, née le 06 mars 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Monsieur Paulo PIRES TEIXEIRA né le 15/09/1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg 5-11 Avenue Gaston Diderich

Leur mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs actuellement en fonctions.

Est nommée commissaire aux comptes

Maître Katya VASILEVA, Avocat., née le 30 juillet 1983 à Plovdiv (Bulgarie), demeurant professionnellement à L-1420, 5-11 avenue Gaston Diderich.

Le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2011.

Luxembourg, le 4 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008902/23.

(100001038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.871.

1. Par résolutions signées en date du 4 décembre 2009, les associés ont pris la décision de nommer Matthew Charles Fleming, avec adresse professionnelle au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008981/15.

(100001226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Solaria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.121.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2009

1. Est réélu administrateur pour une année de six ans, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

2. Est réélu administrateur pour une année de six ans, la société Luxembourg Management Services S.à.r.l., avec siège à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010008912/16.

(100000883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Netzaberg Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 132.304.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 décembre 2009.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte, avec effet au 20 Octobre 2009, la démission de:

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 Octobre 1974, à Mont Saint Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes
de ses fonctions de gérant

- L'associé unique nomme pour une durée indéterminée:

* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14 rue du Marché aux Herbes;
en qualité de gérant, avec effet au 20 Octobre 2009, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2009.

Pour Netzaberg Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008971/24.

(100000960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

German Retail Property Fund Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.913.

—
Cession de parts sociales

Par acte sous seing privé en date du 11 décembre 2009, GPT INTERNATIONAL PTY Limited, une société de droit australien, ayant son siège social à MLC Centre, Level 52, MLC Centre, 19 Martin Place, Sydney NSW 2000, Australie, enregistrée auprès du Registre de commerce d'Australie sous le numéro 117 663 706 a cédé cent vingt-quatre (124) parts sociales et une (1) part sociale préférentielle de la Société (soit l'entière du capital social de la Société) à GPT HALVERTON Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Angleterre, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5948858.

Suite à cette cession de parts sociales GPT HALVERTON Limited détient l'intégralité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010008970/18.

(100000921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Wind Acquisition Holdings Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.823.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 décembre 2009

1. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Fabio CECCARELLI, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Cédric BRADFER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 05 JAN. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Holdings Finance S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010009013/20.

(100001438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Rollingergrund Premium Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.727.

—
AUSZUG

Aus einem Protokoll der Sitzung des Vorstandes der Gesellschaft vom 18. Dezember 2009 geht hervor, dass

- KPMG als Buchprüfer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung abberufen wurde;

- Herrn Richard Andres, geboren am 26. November 1952 in Völklingen (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in D-66693 Mettlach, Saaruferstraße, mit sofortiger Wirkung als Buchprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft berufen wurde, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft des Jahres 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010008976/17.

(100001095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.358.

- M. Jean FELL a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour CityEl S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010009016/13.

(100001364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

IBN International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.621.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 04 décembre 2009 que:

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Antonio NINNO, industriel, demeurant au 75A, Via G. Bovio, I-60044 Fabriano, Italie, de Monsieur Stefano NINNO, industriel, demeurant au 75A, Via G. Bovio, I-60044 Fabriano, Italie et de Monsieur Giovanni Maria DADEA, industriel, demeurant au 82, Via Cavour, I-60044 Fabriano, Italie, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrish, L-7268 Bereldange jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 30 décembre 2009.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010008977/21.

(100001159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Turbo Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 225.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 136.970.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 décembre 2009

En date du 23 décembre 2009 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. John William G. Honeybourne, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Jeffrey K. Quake, gérant de société, né le 11 décembre 1973 à Albany, New-York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- Joseph R. Edwards

- Jeffrey K. Quake

Gérants B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010008979/25.

(100001193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.583.

—
Transfert de parts sociales:

Hillman Foundation, avec N° IRS EIN: 25-6011462, inscrit au registre "Secretary's Office of the State of Delaware" en tant que "Charitable Foundation operating under section 501(c)(3) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986" transfert leurs parts sociales (12 500) avec effet au 31 décembre 2009.

Henry L. Hillman Foundation, avec N° IRS EIN: 25-6065959, inscrit au registre "Secretary's Office of the State of Pennsylvania" en tant que "Charitable Foundation operating under section 501(c)(3) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986" transfert leurs parts sociales (9 722) avec effet au 31 décembre 2009.

Dorénavant

22 222 parts sociales sont détenues par "Hillman Family Foundations (N° 7696796)" dont le siège se situe à 330 Grant Street Suite 2000, Pittsburgh, Pennsylvanie 15219 (USA).

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management S.A.

Sinan Sar / Mihai Cheregi

Manager / -

Référence de publication: 2010009000/22.

(100001335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Atrium Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.882.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008990/12.

(100001245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Avclar Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 139.089.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008991/12.

(100001306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

European Carbon Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.556.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 5 juin 2009

En date du 5 juin 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 1^{er} septembre 2008, de Monsieur Joost Vastenavondt, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 25 septembre 2008, de Monsieur Pierre Ceyskens, Fortis Bank Belgium (Parc), 3 Montagne du Parc 48S, B - 1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Joost Vastenavondt, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 16 septembre 2008, de Madame Céline Lauverjat en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 25 septembre 2008, de Serge Bernou, Caisse des Dépôts, 15 quai Anatole France, F - 75007 Paris, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Céline Lauverjat, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 23 septembre 2008, de Monsieur Robert Stroeve, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 25 septembre 2008, de Jacobus Veerman, Fortis Intertrust BV, Rokin 55, PO Box 990, NL - 1000 AZ Amsterdam, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Stroeve, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Monsieur Sebastiaan Walhain en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 10 mars 2009, de Monsieur Steven West, 3 Chevening Road 3, UK - TN13 2RY Sevenoaks, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Sebastiaan Walhain, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Robert Koster en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 10 mars 2009, de Madame Anne-Marie Verstraeten, 15 Pembroke Square, UK - W8 6PA Londres, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Koster, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 2 décembre 2008, de Monsieur David De Buck en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 10 mars 2009, de Monsieur Didier Giblet, Fortis Bank Belgium, 3 Montagne du Parc 48S, B - 1000 Bruxelles, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur David De Buck, démissionnaire
- d'accepter la démission, avec effet au 10 mars 2009, de Monsieur Peter Jenson en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 10 mars 2009, de Monsieur Steve Atkinson, Citadel Investment Group Europe Ltd, Moor House 120, UK - Londres, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Peter Jenson, démissionnaire
- de renouveler le mandat de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Paris représentée par Monsieur Laurent Piermont, 56, rue de Lille, F - 75356 Paris 07, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée
- de renouveler les mandats de Monsieur Serge Bernou, de Monsieur Loïc Bonhoure, de Monsieur Philippe Braidy, de Monsieur Pierre Ceyskens, de Monsieur Alain Chilliet, de Monsieur Emmanuel de Sinéty, de Monsieur Pierre Ducret, de Monsieur Juan Fernandez Jaquotot, de Monsieur Steve Atkinson, de Madame Martine Legendre-Kaloustian, de Monsieur Jérôme Malka, de Monsieur Niccolo Nuti, de Monsieur Pierre Ogier, de Monsieur Marc Rizzoto, de Monsieur Steven West, de Monsieur Didier Giblet, de Madame Anne-Marie Verstraeten, de Monsieur Jacobus Veerman et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Paris représentée par Monsieur Laurent Piermont en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 8 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010009017/48.

(100001015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Balaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.990.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008992/12.

(100001310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009020/10.

(100001225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Balaton Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.992.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008993/12.

(100001314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Bleichstrasse Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.731.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008994/12.

(100001320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.436.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008995/12.

(100001321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.455.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008996/12.

(100001326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 35.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.632.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008997/12.

(100001328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.550,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.883.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008998/12.

(100001330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.987.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008999/12.

(100001331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Paddington Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 112.750,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.991.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010009001/12.

(100001338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.986.

En date du 11 décembre 2009, Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat le gérant de type B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010009002/12.

(100001339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAISRELUX", ayant son siège social à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39.009, constituée suivant acte notarié en date du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 239 du 4 juin 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 6 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé MONIN, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie COQUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur David GONCALVES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) à un montant de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000.-) sans émission d'action nouvelle, mais par augmentation du pair comptable des actions, moyennant versement en espèces.

2) Souscription et libération.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) à un montant de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000.-) sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des actions.

Souscription et libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est entièrement libérée en numéraire par l'actionnaire unique de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000.-) divisé en quinze mille (15.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. MONIN, V. COQUILLE, D. GONCALVES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-ALzette A.C., le 7 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14958. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010008106/68.

(100000771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A." société de titrisation, ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire DELVAUX en date du 3 juin 2005, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale modificative des statuts reçu par le notaire soussigné en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C sous la référence 2009035261/208/13,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 1^{er} décembre 2009,

une copie par extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 60.076 (soixante mille soixante-seize euros), divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action, et

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie H ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, F, G (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à 145.000,- (cent quarante-cinq mille) euros composé de 72.500 (soixante-douze mille cinq cents) Actions d'une valeur au pair de 2,- (deux) euros divisées en:

- 50.000 (cinquante mille) Actions A émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action;

- 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) Actions Rachetables émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune (les "Actions B, C, D, F, G et de nouvelle catégorie") plus une prime d'émission s'élevant à 400,- (quatre cent) euros par action.

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé par les présents statuts à émettre d'autres Actions A, Actions B, Actions C, Actions F, Actions G et Actions H ainsi que des Actions de nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies, de façon à porter le capital total de la Société jusqu'à hauteur du capital total par actions autorisé, en tout ou partie à un moment ou à un autre comme il pourra en décider à sa discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que celui qui est déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être élargie par décision prise par les actionnaires en assemblée générale, de la manière requise pour l'amendement des présents Statuts.

Toutes actions à émettre doivent être tout d'abord proposées aux actionnaires qui en détiennent dans le même compartiment, proportionnellement au portefeuille détenu par chacun de ces derniers, avant d'être proposées pour souscription aux actionnaires d'un autre compartiment ou aux non actionnaires, étant entendu que les augmentations de capital réalisées dans les limites du capital autorisé dans un compartiment existant sont soumises à un droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires de ce compartiment, tandis que les augmentations de capital réalisées par le biais du capital autorisé par la création d'actions nouvelles à émettre par la création d'un compartiment nouveau, ne sont pas soumises à l'exercice du droit de souscription de la part des actionnaires des compartiments déjà existants.

Chaque catégorie d'Actions doit correspondre à un compartiment distinct de la Société, à créer par le Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 11.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions liées à toute souscription d'Actions.

Si le Conseil d'Administration procède à une augmentation totale ou partielle du capital en application des dispositions mentionnées plus haut, il doit prendre des mesures afin d'amender le présent Article de façon à enregistrer le changement et il est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour effectuer et publier cet amendement conformément à la loi.

3) Que dans sa réunion du 1^{er} décembre 2009, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 250 (deux cent cinquante Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 60.076 (soixante mille soixante seize Euros) à EUR 60.326 (soixante mille trois cent vingt six Euros),

moyennant la constitution du compartiment d'actions I et l'émission de 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles de catégorie I, chacune avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) et une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents Euros) par action,

soit une prime d'émission totale de EUR 50.000 (cinquante mille Euros), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes Actions Rachetables,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, par un actuel actionnaire de la société, savoir la société "UBI Banca International S.A.", avec siège social à Luxembourg, 37/A, boulevard du prince Henry - L-1855 Luxembourg.

lequel a souscrit à toutes les 125 (cent vingt-cinq) actions nouvelles de catégorie I, d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) par action, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents Euros) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 50.000 (cinquante mille Euros),

moyennant une contribution en espèces totale de EUR 50.250 (cinquante mille deux cent cinquante Euros),

les autres actionnaires actuels n'ayant aucun droit de souscription préférentiel par rapport à l'émission des actions nouvelles, vu que ces dernières font partie d'un nouveau compartiment de la société.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 50.250 (cinquante mille deux cent cinquante Euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 60.326,- (soixante mille trois cents vingt-six Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. Corporate capital - First alinéa. "The Company has an issued capital of 60.326 (sixty thousand three hundred twenty-six Euro), divided into:

27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.20 (zero Euro twenty Cents) per share,

987 (nine hundred and eighty-seven) B-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

125 (one hundred and twenty-five) F-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

996 (nine hundred and ninety-six) G-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

125 (one hundred and twenty-five) H-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

and 125 (one hundred and twenty-five) I-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share

the issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, F, G, H (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%."

Version française

Art. 5. Capital social - Premier alinéa. "La société a un capital émis de EUR 60.326 (soixante mille trois cents vingt-six Euros), divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie H ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie I ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action

le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, F, G, H (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%."

10117

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 10 décembre 2009, LAC/2009/53438: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008630/148.

(100000796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Enercom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.812.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the tenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, with registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given on December 10, 2009, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

I. That the company ENERCOM INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 93812, with registered office in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle was incorporated by deed of Me André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary public then residing in Luxembourg, on May 27, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of June 27, 2003, and the Articles of Association of which have been amended for the last time on August 3, 2006, by deed of Me Paul BETTINGEN, notary public residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2065 of November 4, 2006.

1. That the company's capital amounts to EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) divided into 3,000 (three thousand) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each, entirely paid-up.

2. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company ENERCOM INVESTMENTS S.A.

3. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that she is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the principal as liquidator of the company ENERCOM INVESTMENTS S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

5. That the principal also declares that she is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and she declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

6. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that she will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

7. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

8. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi.

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 décembre 2009, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme ENERCOM INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 93812, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 du 27 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 août 2006, par acte de Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2065 du 4 novembre 2006.

1. Que le capital social de la société s'élève à EUR 300.000 (trois cent mille euros) divisé en 3.000 (trois mille) actions de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

2. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme ENERCOM INVESTMENTS S.A.

3. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme ENERCOM INVESTMENTS S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

5. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. LAC/2009/54150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010008107/92.

(100000755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Horlux 1 S.A., Société Anonyme Holding.**Capital social: EUR 2.200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.707.

En l'an deux mille neuf, le seize décembre

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HURLUX 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.707, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 18 janvier 2000, modifiée par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 237 du 31 mars 2001 et par acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 283 du 30 mars 2005 (la "Société").

I. L'assemblée est ouverte à 15.30 heures et présidée par Maître Denis Van den BULKE, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg. Maître Nicolas BOVEROUX, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur Arnaud EMMENECKER, employé, résidant professionnellement à Paris, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont mentionnés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou par leur mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, l'intégralité des deux mille deux cent (2.200) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

2. Dans la mesure où 100% des actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, ils renoncent aux formalités de convocation à cette assemblée générale. Par ailleurs, le nu-proprétaire d'actions de la Société a déclaré avoir été régulièrement convoqué à la présente assemblée générale conformément à l'article 17, alinéa 3 des statuts. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), et de renuméroter les actions de la Société en conséquence; et modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

2) Acceptation de la cession des actions n° 1 et 2 (suivant la nouvelle numérotation) de la Société à un tiers en application de l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

3) Divers.

III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter de fractionner chaque action de la Société en cent (100) nouvelles actions, le capital de la Société étant alors représenté par deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), de renuméroter les actions de la Société en conséquence, et de modifier les paragraphes 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Paragraphe 1: "Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.200.000,- (deux millions deux cent mille euros) représenté par 220.000 (deux cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Paragraphe 4: "Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 22.000.000,- (vingt-deux millions d'euros) qui sera représenté par 2.200.000,- (deux millions deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la cession des actions n°1 et 2 de la Société à un tiers conformément à l'article 4 (3) de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôt la réunion de l'assemblée générale à 15.35 heures.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société sont estimés à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: D. VAN DEN BULKE, A. EMMENECKER, N. BOVEROUX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55672. Reçu 75.- €. (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010008115/70.

(100000166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Nouvelle Central Import-Export Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 58.665.

L'an deux mille neuf.

Le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, commerçant, demeurant à L-3841 Schifflange, 56, rue de Hedange.
- 2.- Madame Myriam BRAUN, femme au foyer, épouse de Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, demeurant à L-3841 Schifflange, 56, rue de Hedange.
- 3.- Monsieur Rainer SCHONS, technicien, demeurant à D-54439 Saarburg, 7, Waldesruh.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVELLE CENTRAL IMPORT-EXPORT CORPORATION S.à r.l., en abrégé Nouvelle C.I.E.C. S.à r.l., avec siège social à L-1818 Howald, 19, rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 58.665 (NIN 1997 2403 043).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 355 du 5 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul FIEDERS en date du 1^{er} avril 1998, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 496 du 6 juillet 1998.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales.

Que suite à trois cessions de parts sociales sous seing privé en date de ce jour, lesquelles cessions, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, prénommé, mille deux cents parts sociales	1.200
2.- Madame Myriam BRAUN, prénommée, deux mille six cents parts sociales	2.600
3.- Monsieur Rainer SCHONS, prénommé, mille deux cents parts sociales	1.200
Total: cinq mille parts sociales	<u>5.000</u>

Ensuite les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales, de sorte que le capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76) est représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros soixante-seize Cents (€ 123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, commerçant, demeurant à L-3841 Schifflange, 56, rue de Hedange, mille deux cents parts sociales	1.200
2.- Madame Myriam BRAUN, femme au foyer, épouse de Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, demeurant à L-3841 Schifflange, 56, rue de Hedange, deux mille six cents parts sociales	2.600
3.- Monsieur Rainer SCHONS, technicien, demeurant à D-54439 Saarburg, 7, Waldesruh, mille deux cents parts sociales	1.200
Total: cinq mille parts sociales	5.000

Troisième résolution

Les associés décident de fixer l'adresse de la société comme suit: L-1818 Howald, 15, rue des Joncs.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer comme gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Rainer SCHONS, technicien, demeurant à D-54439 Saarburg, 7, Waldesruh.

Le gérant actuellement en fonction, Monsieur Jean Luc DE BORTOLI, est désormais nommé gérant administratif.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants dont obligatoirement celle d'un gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DE BORTOLI, M. BRAUN, R. SCHONS, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1951. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 24 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010008116/65.

(10000254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008591/14.

(10000543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Préteschacker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.020.

Suite à la cession de parts sociales effectuée en date du 26 novembre 2009, Autocars Pletschette S.à r.l. a cédé les 5.000 parts sociales n° 5.001 à 10.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société Préteschacker S.à r.l., ayant son siège social à 1, Zone Industrielle Scheleck, L-3225 Bettembourg à SOCIETE DES ANCIENS ETABLISSEMENTS AUTOCARS EMILE FRISCH, S.à.r.l.

Suite à cette cession, le capital de la société Préteschacker S. à r.l. est détenu comme suit:

5.000 parts: Autocars Pletschette S.à r.l.

5.000 parts: ANCIENS ETABLISSEMENTS AUTOCARS EMILE FRISCH, S.à.r.l.
Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010008657/16.

(10000053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Solar Resources Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1.- ETRION CORPORATION, having its registered office in 1600-925 West Georgia Street, V6C 3L2 British Columbia, Vancouver, Canada, registered with the Companies' Register of the Province of British Columbia under the number C0860958.

2.- Mr. Marco NORTHLAND, chief executive officer, residing in CH-1223 Coligny, Chemin du Jerlon 38.

The appearing parties are hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert and

- Ms. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of two proxies given on October 22, 2009 respectively December 16, 2009,

which proxies signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited liability company Solar Resources Holding S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 131.619 (NIN 2007 2445 326) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 11th of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2336 of October 17, 2007, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on the 12th of March 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 904 of April 11, 2008;

- by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2272 of September 17, 2008;

- by deed of the undersigned notary on the 26th of November 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2982 of December 18, 2008.

That the corporate capital is set at FOUR MILLION TWENTY-TWO THOUSAND SWISS FRANCS (CHF 4.022.000.-), divided into twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred (25.137.500) shares of ZERO point SIXTEEN SWISS FRANCS (CHF 0,16), attributed to the shareholders as follows:

1.- ETRION CORPORATION, prenamed,	
twenty-two millions six hundred twenty-three thousand seven hundred fifty shares	22.623.750
2.- Mr. Marco NORTHLAND, prenamed,	
two millions five hundred thirteen thousand seven hundred fifty shares	2.513.750
Total: twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred shares	25.137.500

That the appearing parties, represented as said before, have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to cancel the shares' par value and to convert the corporate capital, retroactively to September 11, 2009 from SWISS FRANCS into EURO at the average rate of 1.- CHF = 1,513737 EUR, so that the corporate capital is now set at the amount of TWO MILLION SIX HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND EURO (€ 2.657.000.-), represented by twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred (25.137.500) shares with no par value.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The capital is set at TWO MILLION SIX HUNDRED FIFTY-SEVEN THOUSAND EURO (€ 2.657.000.-), divided into twenty-five million one hundred thirty-seven thousand five hundred (25.137.500) shares with no par value.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as stated before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- ETRION CORPORATION, ayant son siège social à 1600-925 West Georgia Street, V6C 3L2 British Columbia, Vancouver, Canada, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Province de la Colombie Britannique sous le numéro C0860958.

2.- Monsieur Marco NORTHLAND, directeur principal, demeurant à CH-1223 Coligny, Chemin du Jerlon 38

Les parties comparantes sont ici représentées par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu de deux procurations sous seing privé du 22 octobre 2009 respectivement 16 décembre 2009,

lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Solar Resources Holding S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.619 (NIN 2007 2445 326) a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2336 du 17 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 904 du 11 avril 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2272 du 17 septembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2982 du 18 décembre 2008.

Que le capital social s'élève à QUATRE MILLIONS VINGT-DEUX MILLE FRANCS SUISSE (CHF 4.022.000.-), représenté par vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents (25.137.500) parts sociales de ZERO virgule SEIZE FRANCS SUISSE (CHF 0,16), attribuées aux associés comme suit:

1.- ETRION CORPORATION, préqualifiée,	
vingt-deux millions six cent vingt-trois mille sept cent cinquante parts sociales	22.623.750
2.- Monsieur Marco NORTHLAND, prénommé,	
deux millions cinq cent treize mille sept cent cinquante parts sociales	2.513.750
Total: vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents parts sociales	25.137.500

- Que les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise d'expression du capital social, avec effet rétroactif au 11 septembre 2009, de FRANCS SUISSE en EURO au taux de change de 1.- CHF = 1,513737, de sorte que le capital social est désormais fixé au montant de DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (€ 2.657.000.-), représenté par vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents (25.137.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE EUROS (€ 2.657.000.-), représenté par vingt-cinq millions cent trente-sept mille cinq cents (25.137.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1942. Reçu soixante-quinze Euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 24 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010008172/121.

(100000267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Klöckner & Co Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.508.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "KLÖCKNER & Co FINANCE INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of 06 July 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n° 1756 of 28 August 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-129.508. The articles of association have not been amended since.

The meeting is declared open with Mr Stefan Lambert, professionally residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Dr. Jan Könighaus, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Mélanie Jacobs, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140.376), as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the company "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140.376), as sole liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires de "KLÖCKNER & Co FINANCE INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié du notaire soussigné le 06 juillet 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1756 du 20 août 2007 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-129.508. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Stefan Lambert, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui a désigné Dr. Jan Könighaus, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Mélanie Jacobs, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.376, en tant que seul liquidateur de la Société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.376, comme seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LAMBERT, J. KÖNIGHAUS, M. JACOBS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15460. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010008110/131.

(100000439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Alpamaio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 92.110.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ALPAMAIO S.A." (numéro d'identité 2003 22 03 451), avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 92.110, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C numéro 361

du 3 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1120 du 28 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Acceptation de la démission du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente-cinq mille euros (€ 35.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4489. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010008161/68.

(100000137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Barclays Luxembourg Portfolios (Euro&Dollar) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.391.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 décembre 2009:

- L'assemblée générale a réélu, en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010, M. Philippe Hoss, M. Patrick Zurstrassen, M. Alain Zeitouni et M. Cédric Bucher.

- L'assemblée générale a réélu, en tant que réviseur indépendant, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., jusqu'à la prochaine assemblée générale à tenir en 2010.

Luxembourg, le 04 Janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010008975/17.

(100001088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

ProLogis France XLII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.895.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008592/14.

(100000541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

ProLogis France LXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.545.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010008601/14.

(100000535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.
